



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

P.V JURY D'APPEL N° 04 EN DATE DU 27/02/2017

Étaient présents: NEHILA .A. & BOUAZDIA .M. & BENARBIA M.

Ordre du jour : APPEL CSA :E.S.O.F – H.B.C – C.S.H.B.Adrar

AFFAIRE N°05: APPEL : E.S.O.F.

- Vu la lettre d'appel du club de l'E.S.O.F concernant la suspension du joueur ABDELWAHAD Dj licence N°005 P.V CRQD N°04 en date du 17/01/2017.
- Vu le paiement du droit d'Appel.
- Après étude du dossier du Joueur ABDELWAHAD Dj licence N°005.
- Vu l'audience des arbitres.
- Vu que le joueur a été disqualifié pour propos grossiers envers adversaire.
- Vu que le joueur n'est pas récidiviste.
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond.
- Le joueur ABDELWAHAD Dj licence N°005 est suspendu pour quatre (04) matchs fermes plus un (01) match automatique suite à la disqualification par carton bleu (cinq(05) matchs fermes à partir de l'apparition du P.V C.R.Q.D N°04 en date du 17/01/2017.
- Il est infligé une amende de dix mille dinars (10.000DA) au club de l'E.S.O.F.

AFFAIRES N° 06 : Appel H.B.Chettia .

- Vu la lettre du club concernant la suspension du joueur FELLAG A Licence N°266, P.V C.R.Q.D N°06 en date du 14/02/2017.
- Vu que le paiement des droits d'appel
- Après étude du dossier du joueur FELLAG A licence N° 266 .
- Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

- Appel recevable dans la forme et dans le fond
- Levée de sanction.
- Les sanctions financières sont maintenues.



الاتحادية الجزائرية لكرة اليد
الرابطة الجهوية لكرة اليد - وهران -



Ligue Régionale Hand Ball - Oran -

AFFAIRES N° 07 : Appel : C.S.H.B.Adrar.

➤ Vu la lettre du club concernant la suspension de l'Officiel BENKABOU S licence N°551,P.V C.R.Q.D N°04 en date du 17/01/2017.

➤ Vu que le payement du droit d'Appel

➤ Après étude du dossier du manager BENKABOU S licence N° 551.

➤ Vu l'audience des arbitres.

➤ Vu que le manager a été disqualifié pour aptitudes et remarques désobligeantes envers adversaire.

➤ Vu les règlements généraux FAHB.

DECISION

➤ Appel recevable dans la forme et dans le fond

➤ Le manager BENKABOU S licence N° 551 est suspendu pour quatre matchs fermes à partir de l'apparition du PV C.R.Q.D N° 04 en date du 17/01/2017.

➤ Il est infligé une amende de cinq mille dinars (5.000 DA) au club de C.S.H.B.Adrar.

Secrétaire de séance

BOUAZDIA .M

LE PRÉSIDENT DU JURY D'APPEL

NEHILA Ali